

# Lieutenants pénitentiaires

## 4<sup>e</sup> promotion plan de requalification

# Observatoire de la formation

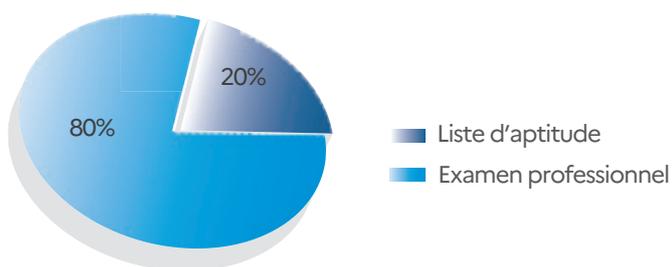


NOVEMBRE 2023

### À RETENIR

- > 234 agents sont entrés en formation en 2 vagues les 02 et 16 octobre 2023 pour une durée de 8 semaines.
- > 196 personnes ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 82%.
- > 71% d'hommes, 29% de femmes, et 1 personne non-binaire
- > 80% des agents sont issus de l'examen professionnel, 20% de la liste d'aptitude.
- > Âge moyen : 47,2 ans
- > La majorité des agents possèdent le baccalauréat.
- > Première motivation : les fonctions d'encadrement et de management
- > Première perspective : devenir commandant.

Graphique 1 : Répartition des agents par modalité d'accès à la formation - Proportions

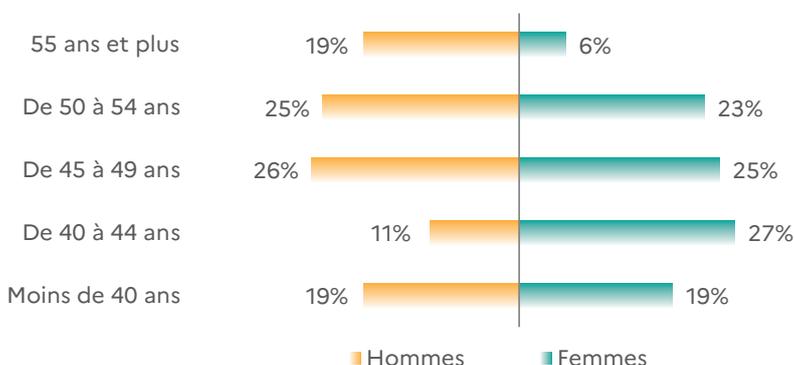


Les agents de la quatrième promotion de lieutenants « plan de requalification » ont principalement été recrutés via l'examen professionnel (80%), et en deuxième lieu sur liste d'aptitude (20%). Ainsi, au fil des promotions, ils sont de plus en plus nombreux à intégrer la formation grâce à l'examen professionnel (18% pour les PR1, 55% pour les PR2 et 76% pour les PR3).

### Profil sociodémographique

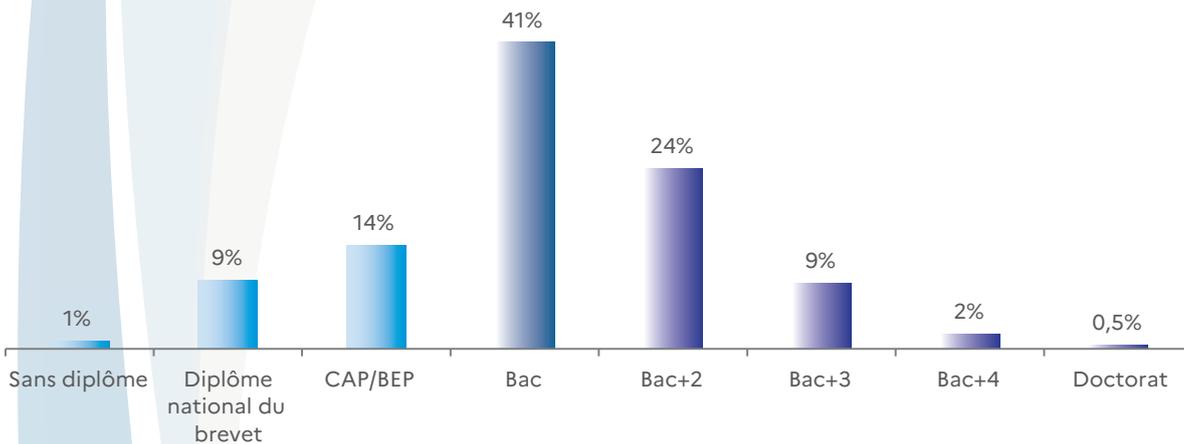
La promotion est principalement constituée d'hommes : nous dénombrons parmi les répondants 71% d'agents masculins, 29% de femmes, et une personne non-binaire.

Graphique 2 : Répartition des agents par genre et par catégorie d'âge - Proportions



Les agents sont âgés de 47,2 ans en moyenne, le plus jeune ayant 32 ans et le plus âgé 64 ans. Les hommes sont un peu plus âgés que leurs collègues féminines : 47,7 ans pour les hommes contre 45,9 ans pour leurs consœurs. Nous constatons par ailleurs une légère différence de structure dans la pyramide des âges : les hommes sont plus nombreux dans les tranches d'âge élevées (70% ont plus de 45 ans, contre 54% pour les femmes).

**Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu – Proportions**

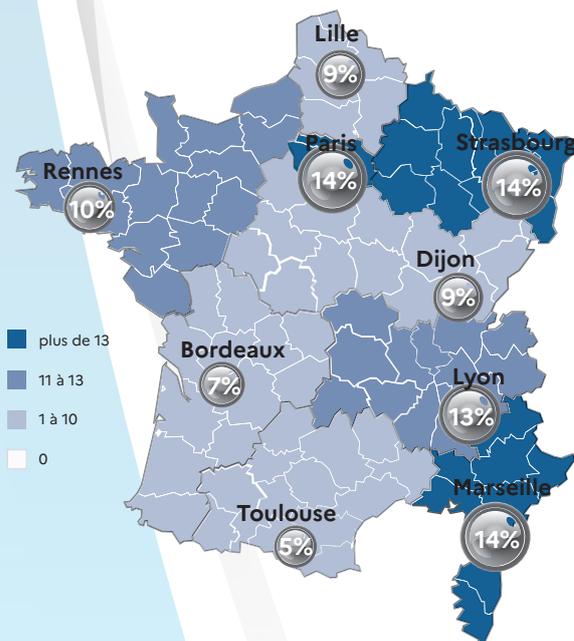


Les agents sont majoritairement titulaires du baccalauréat : 41% d'entre eux n'ont que ce diplôme, et 35% sont diplômés du supérieur (principalement d'un bac+2). Par ailleurs, 14% ont obtenu un CAP/BEP, 9% ont validé le diplôme national du brevet et 1% ne possède aucun diplôme.

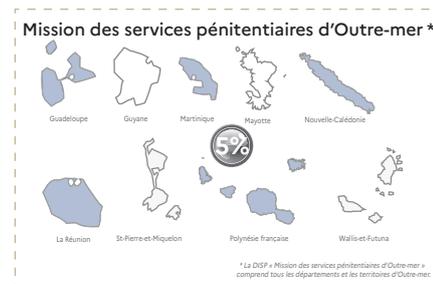
Les trois domaines de diplôme les plus souvent mentionnés sont les sciences économiques (24%), les sciences littéraires (10%), et à parts égales, le secrétariat / l'administration et l'industrie (9%).

Le niveau de diplôme diffère selon la modalité d'intégration de la formation : les agents recrutés via la liste d'aptitude sont moins diplômés que ceux qui ont rejoint la formation grâce à l'examen professionnel (respectivement 32% d'agents diplômés du supérieur contre 38%).

**Graphique 4 : DISP de concours des agents – Proportions**

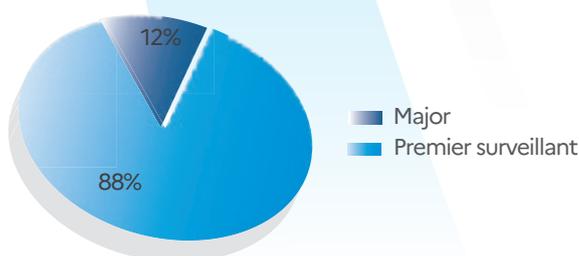


Les principales DISP de concours des agents sont Paris, Marseille, Strasbourg et Lyon, avec 13% à 14% des agents qui en proviennent. Suivent Rennes (10%), Dijon et Lille (9%), puis Bordeaux (7%), la MSPOM et Toulouse (5%). Parmi les agents issus de la DISP de Bordeaux, un agent était en poste à l'Énap avant de rejoindre la formation.



## Parcours professionnel

**Graphique 5 : Dernier grade occupé dans l'administration pénitentiaire – Proportions**

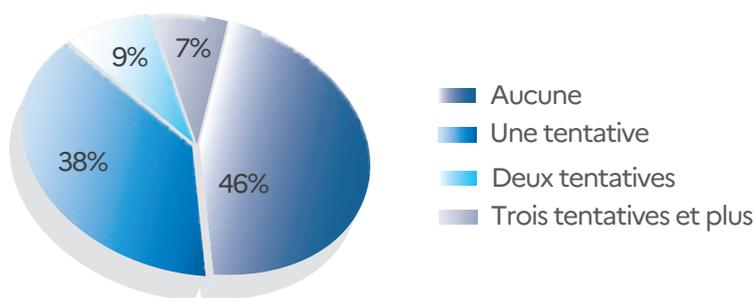


Avant d'intégrer la formation, les agents exerçaient dans l'administration pénitentiaire majoritairement en tant que premiers surveillants (88%), et certains stagiaires étaient major (12%). Les hommes possèdent plus fréquemment le grade de major que leurs collègues féminines (14% contre 9%).

Les répondants ont en moyenne 21 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, et 9 ans dans leur dernier grade. Les hommes cumulent un peu plus d'années d'expérience (22,2 ans contre 19,3 ans pour les femmes).

## Motivations, attentes et perspectives professionnelles

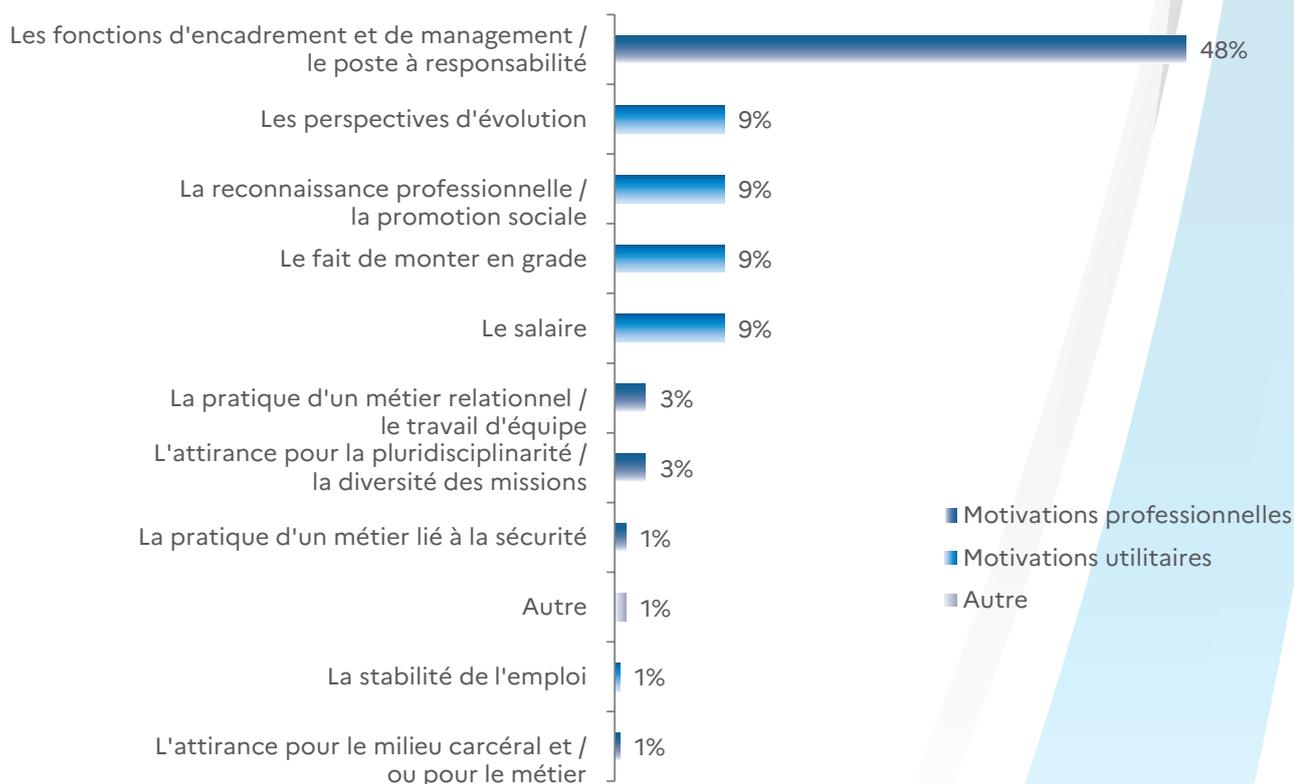
Graphique 6 : Précédentes tentatives au concours de lieutenant – Proportions



Un peu plus de la moitié des agents qui ont rejoint cette formation grâce au plan de requalification avaient déjà tenté d'intégrer le grade de lieutenant par le biais du concours. Plus précisément, 38% avaient fait une tentative, 9% l'avaient tenté deux fois, et 7% trois fois ou plus. De fait, 46% des agents ont rejoint la formation sans jamais avoir tenté le concours auparavant.

Par ailleurs, 25% des agents (soit 49 personnes) ont mentionné avoir tenté d'autres concours durant l'année précédant leur entrée en formation : 1,2 concours en moyenne. Parmi eux, 40 en ont tenté un seul, 8 deux, et un agent a passé trois concours.

Graphique 7 : Première motivation à suivre la formation de lieutenant – Proportions

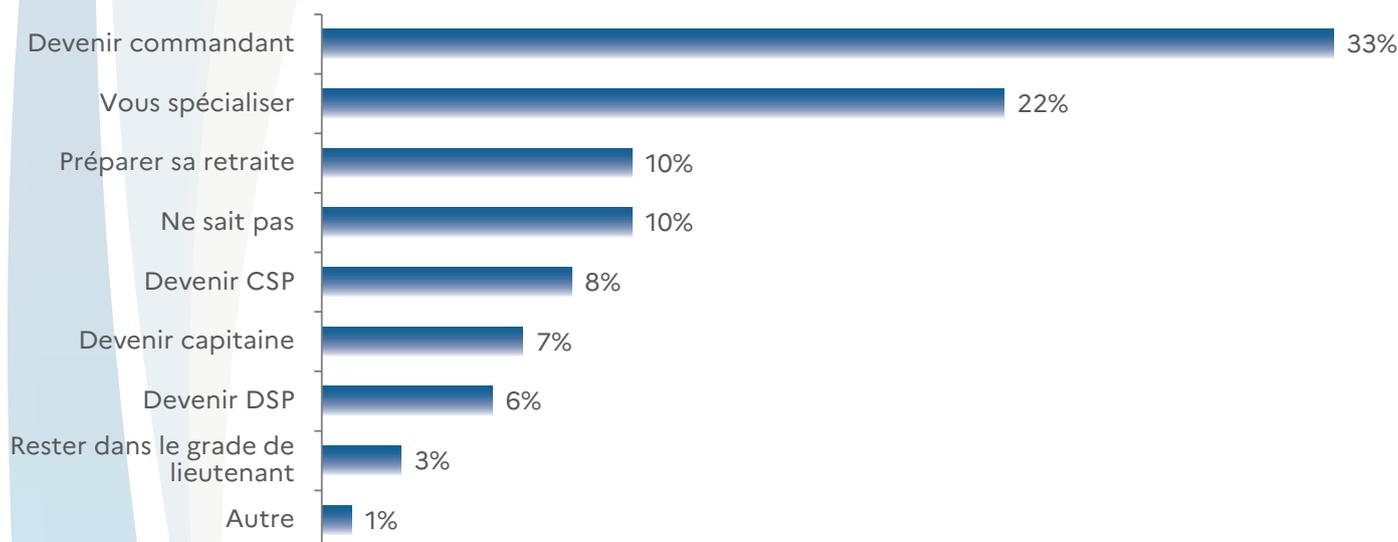


La première motivation des agents à devenir lieutenant réside dans les fonctions d'encadrement et de management et/ou le poste à responsabilités (48%). Ensuite, avec 9% de mentions, 4 motivations se placent ex-aequo : les perspectives d'évolution, la reconnaissance professionnelle et/ou la promotion sociale, le fait

de monter en grade, ainsi que le salaire. Les autres items sont très peu cités (1% à 3% chacun).

Au total, les motivations professionnelles l'emportent très légèrement sur les motivations utilitaires, avec 52% de mentions.

**Graphique 8 : Première perspective professionnelle envisagée par les agents à l'entrée en formation – Proportions**



La première perspective des agents est de devenir commandant (33%). Ce résultat concorde avec les réponses apportées par les agents des trois premières promotions de lieutenants. À l'inverse, la spécialisation arrive en seconde position (22%), alors qu'elle atteignait seulement la troisième place pour les précédentes promotions. Les agents sont relativement nombreux à songer à préparer leur retraite (10%) ou à être indécis sur leur carrière professionnelle (10% également).

Les attentes des élèves vis-à-vis de la formation se situent principalement autour du développement et de la réactualisation des compétences et connaissances (95% des répondants y sont favorables), ainsi que des cours sur la réglementation pénitentiaire (93%). Les cours concernant la prise en charge des PPSMJ sont les moins demandés (53%), suivis de ceux de self-défense et de tir (54%).

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :**

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

**NOVEMBRE 2023**

**Observatoire**  
de la **formation**

**Directeur de la publication :** Sébastien CAUWEL - **Rédacteur en chef :** Paul MBANZOULOU

**Rédaction :** Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE, Lucie DUBOUILH

**Conception graphique, mise en page et impression :** unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99